



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Délib.2013.09 Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).doc

L'an deux mille treize et le vingt et un mars,
Le conseil municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2013

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Michel RÔDEL, Pierre VALVERDE, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Eric CLO

Mmes : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Annick MOURARET

Absent excusé : Guy BATTAGLINI

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Pierre GUILLET

Secrétaires de séance : Sylviane MONNOT et Michel CROS

Vu la délibération du 6 janvier 2004 instaurant le régime indemnitaire,
Vu le décret n° 2010-761 portant majoration à compter du 1 juillet 2010 de la rémunération des personnels des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'entériner la revalorisation des montants de références.

Il explique que la somme globale consacrée à l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) est régie par des ratios sous contrôle du Centre de Gestion de l'Isère (CDG38).
Après débat l'assemblée propose d'appliquer un coefficient de 4.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

Valide un montant de 12 884, 64 euros pour cette année 2013, augmentation qui sera inscrite au budget 2013.

FILIERE	GRADE	FONCTION	MONTANT ATTRIBUE
Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	Agent des services techniques	3 757,28 €
Technique	Adjoint technique 2ème classe	Agent des services techniques	1 797,16 €
Administrative	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint administratif	3 594,32 €
Sanitaire et Sociale	Agent spécialisé 1ère classe écoles maternelles	ATSEM 1ère classe	1 857,20 €
Sanitaire et Sociale	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe écoles maternelles	ATSEM 2 ^{ème} classe	1 878,68 €
Total crédit global IAT 2013			12 884,64 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD